



SWISS PRIME SITE

CONVOCATION

des actionnaires de Swiss Prime Site AG
à la 18^e Assemblée générale ordinaire

MARDI

27 MARS 2018

16h00 | ouverture des portes à 15h00
Stadttheater Olten | Frohburgstrasse 3 | CH-4600 Olten

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1

Approbation du Rapport de stratégie et de gestion, des comptes annuels de Swiss Prime Site AG ainsi que des comptes du Groupe pour l'exercice 2017 et acceptation des Rapports de l'organe de révision (disponibles en allemand et en anglais)

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de stratégie et de gestion, les comptes annuels de Swiss Prime Site AG et les comptes du Groupe pour l'exercice 2017 et d'accepter les Rapports de l'Organe de révision.

2

Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2017

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de rémunération 2017 par un vote consultatif non contraignant et d'accepter le Rapport de l'organe de révision.

Explication

Le Rapport de rémunération contient les bases de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction ainsi que de la rémunération des membres de ces deux organes dirigeants pour l'exercice 2017. Le Conseil d'administration soumet ce Rapport de rémunération au vote consultatif des actionnaires. Le Rapport de rémunération se trouve dans le Rapport annuel aux pages 71 à 93. Le Rapport annuel peut être téléchargé dans l'Internet sous www.sps.swiss/en/media/annual-reports.

3

Décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour l'exercice 2017

Le Conseil d'administration propose de donner décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe pour l'exercice 2017.

4

Décision sur l'affectation du bénéfice résultant du bilan

Au lieu du versement ordinaire d'un dividende, le Conseil d'administration propose une distribution, exonérée de l'impôt anticipé, prélevée sur les réserves issues d'apports en capital (voir point 5 de l'ordre du jour). Le Conseil d'administration propose d'utiliser le bénéfice résultant du bilan comme suit:

Report de l'exercice précédent	CHF	335 240 121.50
--------------------------------	-----	----------------

Résultat de l'exercice	CHF	89 256.26
------------------------	-----	-----------

Bénéfice résultant du bilan	CHF	335 329 377.76
------------------------------------	------------	-----------------------

Utilisation du bénéfice

Attribution aux réserves légales générales	CHF	0.00
--	-----	------

Attribution aux réserves libres	CHF	0.00
---------------------------------	-----	------

Distribution d'un dividende	CHF	0.00
-----------------------------	-----	------

Report à nouveau	CHF	335 329 377.76
-------------------------	------------	-----------------------

5

Distribution provenant des réserves issues d'apports en capital

Le Conseil d'administration propose une distribution exonérée d'impôts de CHF 3.80 par action nominative, provenant des réserves issues d'apports en capital (sauf pour les actions nominatives détenues directement ou indirectement par la société). Compte tenu des 39 propres actions détenues actuellement par la société, il est prévu de distribuer au total un montant de CHF 271 619 736.40*.

Réserves issues d'apports en capital au 31.12.2017	CHF	605 201 318.59
Distribution provenant des réserves issues d'apports en capital	CHF	-271 619 736.40*
Report à compte nouveau	CHF	333 581 582.19

*Ce montant se base sur 71 478 917 actions nominatives émises au 23 février 2018 ainsi que sur 39 propres actions. En cas de modification du nombre d'actions en circulation en raison de conversions provenant des emprunts convertibles ou du nombre de propres actions, ce montant sera ajusté au moment de la distribution.

Explication

Selon le principe de l'apport en capital, entré en vigueur en janvier 2011 dans le cadre de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, les apports de capitaux effectués par les actionnaires sont remboursables francs d'impôt anticipé. La société disposant de telles réserves, le Conseil d'administration souhaite, comme les années précédentes, faire usage de cette possibilité. Si cette proposition est acceptée, une distribution de CHF 3.80 par action nominative émise sera versée le 5 avril 2018.

6

Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

En vertu des art. 29 et 32 des statuts de Swiss Prime Site AG, l'Assemblée générale ordinaire approuve chaque année par un vote contraignant le montant global de la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe pour l'exercice en cours.

6.1 Rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global de la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration, soit CHF 1 700 000.00 au maximum pour l'exercice 2018.

6.2 Rémunération de la Direction du Groupe

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération fixe et variable versé, pour l'exercice 2018, aux membres de la Direction du Groupe, soit CHF 8 300 000.00, sous réserve d'un montant supplémentaire éventuel destiné à un membre nouvellement nommé de la Direction selon l'art. 32, al. 3 des statuts.

Explications sur le point 6.1 de l'ordre du jour

Le montant maximum proposé comprend les honoraires de base ainsi que la rémunération du travail effectué dans les comités du Conseil d'administration et se compose provisoirement comme suit:

Rémunération fixe en espèces	CHF	800 000.00
Rémunération basée sur les actions ¹	CHF	800 000.00
Cotisations sociales ²	CHF	100 000.00
Total	CHF	1 700 000.00

¹ Valeur fiscale des actions à la date d'attribution

² Inclut les cotisations attendues versées par l'employeur à l'assurance sociale sur la rémunération fixe et la rémunération basée sur les actions (basées sur leur valeur fiscale à la date d'attribution) ainsi que sur d'autres éléments de rémunération.

Explications sur le point 6.2 de l'ordre du jour

Le montant maximum proposé comprend la rémunération fixe, le montant maximum de la rémunération variable évaluée à la date d'attribution et les cotisations attendues versées par l'employeur à l'assurance sociale et à la prévoyance professionnelle (LPP). Ce montant se compose provisoirement comme suit:

Rémunération fixe	CHF	3 400 000.00
Rémunération variable ¹	CHF	3 400 000.00
Cotisations sociales ²	CHF	1 500 000.00
Total³	CHF	8 300 000.00

¹ Valeur maximale de la rémunération variable, comprenant le bonus en espèces dans l'hypothèse que tous les objectifs de performance ont été réalisés jusqu'à atteindre le coefficient maximum de paiement et l'attribution des Performance Share Units (unités d'actions fondées sur le rendement) calculée sur la dotation maximale au moment de leur attribution. Le montant indiqué ici ne contient aucune variation du cours de l'action pendant la période de vesting (période entre l'attribution et l'acquisition définitive des actions).

² Inclut les cotisations attendues versées par l'employeur à l'assurance sociale (sur la base des montants maximums précités et de la valeur des Performance Share Units au moment de leur attribution), les cotisations que l'employeur verse à la prévoyance professionnelle (LPP) et d'autres éléments de rémunération.

³ Contient une réserve d'env. 3% pour chaque élément de la rémunération afin de couvrir des imprévus. La rémunération effectivement versée figurera dans le Rapport de rémunération 2018 et sera soumise au vote consultatif de l'Assemblée générale 2018. Les bases de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction (Direction du Groupe) sont présentées plus en détail dans le Rapport annuel, 2^e partie, Gouvernance d'entreprise et Rapport de rémunération aux pages 71 à 93.

7

Augmentation et prolongation du capital autorisé

Le Conseil d'administration propose d'augmenter le capital autorisé d'actuellement 4 172 617 actions nominatives à 7 000 000 actions nominatives et de prolonger le délai d'exécution de cette augmentation jusqu'au 27 mars 2020. De la sorte, la société continuera de disposer d'un capital-actions suffisant pour saisir des opportunités d'investissement et d'acquisition.

L'utilisation du capital autorisé est, comme jusqu'ici, inséparable de celle du capital conditionnel. Il s'ensuit qu'en tout cas 7 000 000 actions nominatives au maximum pourront être créées à partir du capital autorisé ou du capital conditionnel.

Par conséquent, le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 3a des statuts comme suit:

Article 3a (*modifications en bleu et en italique*) Capital autorisé

Le Conseil d'administration peut augmenter à tout moment jusqu'au *27 mars 2020* le capital-actions, selon l'art. 3 des statuts, de *CHF 107 100 000.00* au maximum par l'émission d'un maximum de *700 000* d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 15.30 chacune, qui doivent être entièrement libérées. Les augmentations de capital par prise ferme ainsi que les augmentations partielles sont autorisées. Le Conseil d'administration fixe le montant de l'émission, la date du droit au dividende et le type d'apport. Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives font l'objet des restrictions de transfert énoncées à l'art. 5 des statuts. Le Conseil d'administration est autorisé à exclure le droit de souscription des action-

naires pour l'attribuer à des tiers au cas où les nouvelles actions sont destinées à l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises, de participations ou d'immeubles ou à financer ou à refinancer de telles transactions. Les actions dont les droits de souscription ne seront pas exercés seront employées dans l'intérêt de la société.

Si, conformément à l'art. 3b (capital conditionnel), le Conseil d'administration fait usage de son droit d'émettre des emprunts obligataires ou d'autres instruments du marché financier, il ne sera plus autorisé à exercer son droit de créer du capital-actions en vertu de l'art. 3a (capital autorisé), car selon les articles 3a (capital autorisé) et 3b (capital conditionnel), le capital-actions ne peut être augmenté au total de plus de *CHF 107 100 000.00* au maximum.

8

Augmentation du capital conditionnel

Le Conseil d'administration propose d'augmenter le capital conditionnel d'actuellement 4 172 617 actions nominatives à 7 000 000 actions nominatives. Cela doit permettre à la société de couvrir ses besoins en matière de financement et de refinancement au moyen de l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou d'autres instruments similaires.

L'utilisation du capital autorisé est, comme jusqu'ici, inséparable de celle du capital conditionnel. Il s'ensuit qu'en tout cas 7 000 000 actions nominatives au maximum pourront être créées à partir du capital autorisé ou du capital conditionnel.

Le Conseil d'administration propose en outre de radier la possibilité d'attribuer aux actionnaires des droits d'option à hauteur de 1510 000 ac-

tions nominatives. La société n'a jamais fait usage d'une telle possibilité. En outre, il est possible d'assurer le service des options ou des droits de souscription d'actions nouvelles à tous les actionnaires également avec des actions provenant du capital autorisé.

Par conséquent, le Conseil d'administration propose de modifier l'art. 3b, al. 1 des statuts comme suit:

Article 3b, al. 1 (*modifications en bleu et en italique*)

Capital conditionnel

Le capital-actions de la société sera augmenté de *CHF 107 100 000.00* au maximum par l'émission d'au maximum *7 000 000* actions nominatives, à libérer entièrement, d'une valeur nominale de CHF 15.30 chacune *dont*

a) jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 68 697 000.00 par l'exercice de droits d'option et/ou de conversion attribués en lien avec des emprunts obligataires ou d'autres obligations de la société ou de sociétés du Groupe.

b) jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 23 103 000.00 par l'exercice de droits d'options qui ont été attribués aux actionnaires.

Si, conformément à l'art. 3a (capital autorisé), le Conseil d'administration fait usage de son droit de créer du capital-actions, il n'est alors plus autorisé à exercer son droit d'émettre des emprunts obligataires ou d'autres instruments du marché financier en vertu de l'art. 3b (capital conditionnel), car selon les articles 3a (capital autorisé) et 3b (capital conditionnel), le capital-actions ne peut être augmenté au total de plus de *CHF 107 100 000.00* au maximum.

Pour le surplus, l'article 3b des statuts demeure inchangé.

Élections

9.1 Élection au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire les personnes mentionnées ci-dessous au Conseil d'administration pour un mandat d'une année qui expirera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Pour plus d'informations sur les membres du Conseil d'administration, prière de consulter le Rapport annuel, le Rapport de gouvernance d'entreprise ainsi que le site Web de Swiss Prime Site sous www.sps.swiss/en/companies/board-of-directors.

Proposition du Conseil d'administration:

- 9.1.1 Réélection de M^{me} Elisabeth Bourqui au Conseil d'administration
- 9.1.2 Réélection de M. Christopher M. Chambers au Conseil d'administration
- 9.1.3 Réélection de M. Rudolf Huber au Conseil d'administration
- 9.1.4 Réélection de M. Mario F. Seris au Conseil d'administration
- 9.1.5 Réélection de M. Klaus R. Wecken au Conseil d'administration
- 9.1.6 Réélection de M. le Prof. Hans Peter Wehrli au Conseil d'administration
- 9.1.7 Élection de M^{me} Barbara Frei-Spreiter au Conseil d'administration
- 9.1.8 Élection de M. Thomas Studhalter au Conseil d'administration

9.2 Élection du président du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: élection de M. le Prof. Hans Peter Wehrli à la présidence du Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

9.3 Élection des membres du Comité de nomination et de rémunération

Proposition du Conseil d'administration:

- 9.3.1 Réélection de M^{me} Elisabeth Bourqui au Comité de nomination et de rémunération pour un mandat d'un an
- 9.3.2 Réélection de M. Christopher M. Chambers au Comité de nomination et de rémunération pour un mandat d'un an
- 9.3.3 Réélection de M. Mario F. Seris au Comité de nomination et de rémunération pour un mandat d'un an
- 9.3.3 Élection de M^{me} Barbara Frei-Spreiter au Comité de nomination et de rémunération pour un mandat d'un an

9.4 Élection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose d'élire M. Paul Wiesli, avocat, étude Paul Wiesli, Untere Brühlstrasse 21, case postale, CH-4800 Zofingen, comme représentant indépendant pour un mandat d'un an jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

Explication

Le représentant indépendant proposé satisfait aux exigences légales d'indépendance liées à l'exercice du mandat qui lui est attribué. Il est en particulier indépendant du Conseil d'administration de Swiss Prime Site AG, ne détient aucune participation directe ou indirecte importante dans Swiss Prime Site AG, ni aucun mandat de celle-ci.

9.5 Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG SA, Zurich, comme organe de révision pour un mandat d'un an.

Explication sur le point 9.1

Informations sur les personnes se présentant à l'élection

Le Conseil d'administration de Swiss Prime Site poursuit son processus de renouvellement en nommant M^{me} Barbara Frei-Spreiter et M. Thomas Studhalter, deux spécialistes expérimentés, en son sein. Cette nomination renforce les compétences du Conseil d'administration en matière de finance et de technologie.



Thomas Studhalter

1969, Horw

Thomas Studhalter a rejoint BDO, en 2014, en qualité de responsable de l'équipe fiduciaire de la succursale de Lucerne. En tant que membre de la Direction régionale Suisse centrale, il assume la responsabilité globale du domaine fiduciaire de Suisse centrale et dirige également les succursales de Sursee et de Zoug.

Thomas Studhalter possède un diplôme en économie d'entreprise ESCEA et est également auditeur financier diplômé.

Il est, depuis 2016, membre du Conseil d'administration de Datacolor AG, Lucerne.



Barbara Frei-Spreiter

1970, Männedorf

Barbara Frei a rempli, de 1998 à 2016, différentes fonctions dirigeantes au sein du groupe ABB, en dernier lieu comme responsable du portefeuille stratégique de la division Power Grids. Depuis décembre 2016 Barbara Frei est Présidente de la zone Allemagne, Autriche et Suisse de Schneider Electric et Présidente de la Direction de Schneider Electric GmbH, Allemagne.

Elle possède un Master of Science en construction de machines EPFZ, spécialisée en électrotechnique, ainsi qu'un MBA de l'IMD Business School, Lausanne.

Elle est, depuis 2012, membre du Conseil d'administration de Swisscom SA, Berne.

Composition du Conseil d'administration



Hans Peter Wehrli
Président
Membre depuis le 29 avril 2002



Mario F. Seris
Vice-président
Membre depuis le 27 avril 2005



Elisabeth Bourqui
Membre depuis le 12 avril 2016



Christopher M. Chambers
Membre depuis le 22 octobre 2009



Rudolf Huber
Membre depuis le 29 avril 2002



Klaus R. Wecken
Membre depuis le 22 octobre 2009

Informations sur la participation à l'Assemblée générale

Documentation

Le Rapport annuel 2017 de Swiss Prime Site AG se compose de trois parties et sera à la disposition des actionnaires au siège de la société, où ils pourront en prendre connaissance à partir du 1 mars 2018. Ces trois parties sont disponibles sur le site www.sps.swiss/en/media/annual-reports où elles peuvent être téléchargées au format PDF. Désireux d'appliquer systématiquement le principe de durabilité à toutes nos activités, nous renonçons à imprimer ces trois parties.

1^{re} partie: Rapport de stratégie et de gestion (Rapport de gouvernance d'entreprise et Rapport de rémunération inclus)

2^e partie: Rapport financier (comprenant les comptes du Groupe, les comptes annuels de Swiss Prime Site AG et le Rapport de l'Organe de révision)

3^e partie: Rapport de durabilité

Une version abrégée du Rapport de stratégie et de gestion (Rapport en abrégé) est jointe à la convocation à l'Assemblée générale.

Remise des documents

Les actionnaires enregistrés dans le Registre des actions jusqu'à la date du 23 février 2018 recevront les documents suivants envoyés à leur dernière adresse connue:

1. Convocation à l'Assemblée générale
2. Carte d'inscription avec enveloppe-réponse
3. Guide rapide sur le Portail des investisseurs
4. Rapport en abrégé de Swiss Prime Site AG

Ces documents seront envoyés ultérieurement aux actionnaires qui auront été enregistrés dans le Registre des actions entre le 26 février et le 13 mars 2018 (jour de référence: voir sous «Droit de vote et fermeture du Registre des actions»).

Cartes d'admission

Les cartes d'admission peuvent être demandées jusqu'au 21 mars 2018 au plus tard (la date de réception du courrier par le destinataire faisant foi) au Registre des actions, au moyen de la carte d'inscription adressée à Swiss Prime Site AG, c/o Computershare Schweiz AG, case postale, CH-4601 Olten. Les cartes d'admission peuvent aussi être commandées par voie électronique sur le Portail des investisseurs (cf. Guide rapide). Les cartes d'admission seront envoyées aux actionnaires une dizaine de jours avant l'Assemblée générale.

Représentation à l'Assemblée générale par des actionnaires ou des tiers

En vertu de l'article 12 des statuts, un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre actionnaire ou par une

tierce personne. À cet effet, il devra lui fournir une procuration écrite (par le biais de la Carte d'inscription ou du Portail des investisseurs).

Représentation à l'Assemblée générale par le représentant indépendant

Le représentant indépendant est M. Paul Wiesli, avocat, étude Paul Wiesli, Untere Brühlstrasse 21, case postale, CH-4800 Zofingen. Si vous souhaitez vous faire représenter par le représentant indépendant, veuillez envoyer d'ici au 21 mars 2018 au plus tard (la date de réception du courrier par le destinataire faisant foi) votre procuration signée sur la carte d'admission, après avoir rempli les instructions, au Registre des actions de la société (adresse, voir sous «Cartes d'admission»). Le représentant indépendant ne peut être mandaté que pour l'exercice des droits de vote exclusivement. Il n'est pas habilité à exercer d'autres droits des actionnaires.

Vote électronique à distance au moyen de procurations et d'instructions au représentant indépendant

Les actionnaires peuvent donner des instructions au représentant indépendant au moyen de procurations transmises par voie électronique. Vous trouverez en annexe un guide rapide permettant d'accéder à la plateforme des actionnaires dénommée InvestorPortal de Computershare. Vous trouverez le login et le mot de passe sur votre carte d'inscription.

Il est possible de modifier au plus tard jusqu'au 25 mars 2018 à 23 h 59 HAEC les instructions transmises par voie électronique.

Droit de vote et fermeture du Registre des actions

Les actionnaires habilités à voter sont ceux dont les actions sont enregistrées à la date du 13 mars 2018 à 17 h 00 HNEC dans le Registre des actions (jour de référence). Les actionnaires qui vendent leurs actions après cette date ne seront pas admis à l'Assemblée générale. Aucune inscription ne pourra être portée au Registre des actions entre le 14 et le 27 mars 2018 inclus.

Nous vous rendons attentif au fait que nous procéderons à un contrôle à l'entrée de l'Assemblée générale afin de nous assurer qu'en vertu de l'article 12 des statuts, seuls les actionnaires enregistrés ou leurs représentants y participent.

Les participants à l'Assemblée générale sont invités à l'apéritif qui suivra.

Olten, le 1^{er} mars 2018
Swiss Prime Site AG
Le Conseil d'administration



Headquarters

Swiss Prime Site AG
Frohburgstrasse 1
CH-4601 Olten

Zurich Office

Swiss Prime Site AG
Prime Tower, Hardstrasse 201
CH-8005 Zurich

Geneva Office

Swiss Prime Site AG
Rue du Rhône 54
CH-1204 Geneva

Phone +41 58 317 17 17 | info@sps.swiss | www.sps.swiss